

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

VILLE D'ARBOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNER

La Maire

VU La demande de Mme MERMILLOD Roxanne par laquelle elle sollicite l'autorisation de stationnement au 49 Grande Rue sur le territoire de la commune d'Arbois, en agglomération.

VU Le Code de La Route,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'état des lieux,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement d'un déménagement au **49 Grande Rue** il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement,

ARRETE

Article 1 : Autorisation :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : **mise en place d'un camion de déménagement devant le 49 Grande Rue sur 2 places de stationnement.**

Article 2 : Date du déménagement

L'autorisation de stationner est valable **du 22 au 23 avril 2026.**

Article 3 : Responsabilité :

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.